

**COMITE D'INITIATIVE ET DE CONSULTATION DU
1er ARRONDISSEMENT**

Séance du jeudi 6 juillet 2006

Les équipements sportifs dans le 1^{er} arrondissement

PROCÈS-VERBAL

PRÉSENTS

M. Jean-François LEGARET, Mme Florence BERTHOUT,
M. Emmanuel CALDAGUÈS, Mme Michèle HAEGY,
Mme Claude TRAMBOUZE, M. Franck BOUNIOL,
M. Alain LE GARREC, M. Antoine BARTH,
Mme Josy POSINE, M. Philippe MICHON,
M. Aurélien CHEVALLIER, Melle Dominique d'HENRY

EXCUSÉE

Mme Marie-Madeleine de VERCHÈRE

La séance est ouverte à 18 heures sous la présidence de M. Jean-François LEGARET, Maire du 1er Arrondissement.

MM. Emmanuel CALDAGUÈS et Alain LE GARREC sont désignés comme secrétaires de séance.

M. le Maire salue la présence de M. Pascal CHERKI, Adjoint au Maire de Paris chargé des Sports.

M. Jean-François LEGARET rappelle les caractéristiques du 1er arrondissement en matière sportive, avec notamment le gymnase et la piscine Suzanne Berlioux, ces deux équipements ayant une vocation pour le centre de Paris.

Cette vocation a été scrupuleusement respectée par le 1er arrondissement et explique leur fort taux de fréquentation.

La pratique sportive dans le 1er arrondissement se caractérise également par une forte activité des clubs sportifs avec pour certains d'entre eux un excellent niveau.

L'Office du Mouvement Sportif du 1er arrondissement est d'ailleurs particulièrement dynamique, aboutissant à des résultats sportifs d'une rare qualité.

M. le Maire se félicite de la complémentarité des actions entre la Mairie de Paris, la Mairie du 1er et son OMS, que manifeste concrètement l'aide budgétaire acceptée par le Conseil de Paris, avec le soutien de M. Pascal CHERKI.

M. Pascal CHERKI se déclare attaché à gérer sa délégation aux sports hors de toute étiquette politique, en tenant compte des contraintes spécifiques au 1er arrondissement, notamment au niveau patrimonial.

Sa réflexion est d'ailleurs élargie au centre de Paris de manière à mutualiser les efforts entre les quatre arrondissements, par exemple pour l'attribution des créneaux horaires du gymnase Berlioux.

M. Pascal CHERKI salue le travail accompli en la matière par la commission mise en place par la Mairie du 1er arrondissement pour ces créneaux, en oeuvrant en faveur de l'intérêt général et en permettant un arbitrage plus aisé.

A moyen terme, le dossier d'envergure du Centre de Paris concerne le 3ème arrondissement, puisque le futur Carreau du Temple a vocation à abriter un équipement culturel et sportif.

M. Pascal CHERKI s'associe à l'hommage rendu par M. Jean-François LEGARET au dynamisme de l'Office du Mouvement Sportif du 1er arrondissement, que manifeste par exemple le succès rencontré par l'opération des 10 kms du centre de Paris en liaison avec le 2ème arrondissement.

M. Pascal CHERKI salue également l'association GRS PARIS CENTRE et son titre de champion de France, de même que le centre de formation de football de Paris, bien qu'il ne puisse exercer son activité dans le 1er arrondissement.

M. Franck BOUNIOL, Adjoint au Maire du 1er arrondissement chargé de la Jeunesse, des Sports et de la Vie Associative, remercie M. Pascal CHERKI de sa présence et souligne la qualité du travail accompli par l'Office du Mouvement Sportif du 1er arrondissement.

Pour la gestion du gymnase Suzanne Berlioux, la Mairie du 1er arrondissement a été la première à Paris à mettre en place une commission d'attribution des créneaux horaires, avec une composition pluraliste entre majorité et opposition au Conseil d'arrondissement et une ouverture à des acteurs du milieu sportif.

L'OMS a d'ailleurs été chargé de mettre en place un référentiel de critères objectifs pour l'attribution des créneaux horaires, tenant à la fois compte des impératifs de légalité et d'éthique.

C'est la raison pour laquelle les tarifs de location du gymnase Berlioux restent modiques de manière à favoriser la pratique sportive pour le plus grand nombre.

M. Alain LE GARREC, Conseiller de Paris, regrette que le présent CICA consacré au sport soit suivi par si peu d'associations présentes, alors que le thème avait été retenu à leur demande.

M. le Maire pense que la concordance des dates entre le présent CICA et d'autres échéances sportives au niveau de la Coupe du Monde de football a dû jouer.

QUESTION DE Mme CATHERINE MATHON – PRESIDENTE DE L'ASSOCIATION « SAINT-HONORE VILLAGE ».

L'ouest de l'arrondissement ne bénéficie pas d'infrastructures comparables au centre sportif des Halles, celui de la rue de la Sourdière offrant une palette plus réduite d'activités. La configuration historique de ce secteur explique cet état de fait et nous inspire une suggestion. La seule question concerne l'activité musicale de l'antenne Saint-Honoré.

Le jardin des Tuileries, prestigieux patrimoine historique, ne peut accueillir d'installations sportives. Mais la Mairie du 1er pourrait peut-être y organiser une journée annuelle « Découverte du Sport ». Les habitants et les résidents de notre arrondissement apprécieraient sans aucun doute la gymnastique, la marche à pied, le jogging et autres activités en plein air et ne nécessitant aucun équipement. Cette journée n'engendrerait aucune nuisance pour les riverains, ni détérioration des sols du jardin contrairement aux multiples manifestations commerciales et susciterait certainement des vocations... Dotée d'une surface trop exiguë, l'antenne Saint-Honoré ne propose aucune activité sportive (sauf cours de yoga pour adultes). Son activité principale demeure toujours l'enseignement de la musique sans pourtant satisfaire une très forte demande. Pourrez-vous intervenir auprès de la fédération Léo Lagrange lorsqu'elle prendra ses fonctions en septembre prochain ?

M. Pascal CHERKI se déclare favorable à l'idée d'une journée de découverte du sport, qui reste cependant soumise à l'approbation des Monuments Historiques si cette manifestation touche l'emprise du domaine national des Tuileries.

Pour la seconde question, M. Pascal CHERKI note qu'elle relève de la délégation de Mme Clémentine AUTAIN, Adjointe au Maire de Paris chargée de la Jeunesse, et se déclare également disposé pour soutenir un éventuel rééquilibrage en faveur d'une activité sportive au sein de l'antenne Saint-Honoré.

M. Jean-François LEGARET rappelle que le dialogue avec le domaine des Tuileries est loin d'être aisé, comme l'atteste la négociation menée depuis plusieurs années par M. Antoine BARTH, Conseiller d'arrondissement chargé des Affaires Culturelles, du Commerce, de l'Artisanat et des Relations avec les commerçants pour l'ouest de l'arrondissement, pour la rénovation de l'aire de jeux des enfants.

M. le Maire considère cependant que l'organisation d'une journée par an consacrée aux sports dans les Tuileries devrait pouvoir être réalisable, sous réserve d'une bonne communication préalable.

Pour l'antenne Saint-Honoré, son association gestionnaire actuelle va être remplacée par la Fédération Léo Lagrange : des négociations vont donc être entamées pour arriver à un nouvel équilibre entre les différentes activités proposées.

M. le Maire ne manquera pas de relayer dans ce cadre la demande formulée dans la présente question.

M. Antoine BARTH signale à proximité immédiate de l'antenne Saint-Honoré la disponibilité du passage des Jacobins, au milieu de l'immeuble PARIBAS, aujourd'hui déjà largement utilisé de manière informelle pour la pratique sportive de rue.

M. Antoine BARTH suggère qu'un contact soit pris avec le gestionnaire de l'immeuble pour intégrer ces nouveaux sports urbains.

Mme Catherine MATHON rappelle avoir déjà vainement tenté d'obtenir une autorisation pour l'organisation d'une soirée jazz à cet endroit.

M. Jean-François LEGARET convient que le passage des Jacobins est une voie privée et que la compagnie PARIBAS en fait une gestion restrictive, ce qui ne doit cependant pas interdire d'utiliser le site à des heures compatibles avec les activités des occupants.

M. Pascal CHERKI se déclare disposé à se rendre sur place et à participer à la négociation avec le groupe PARIBAS.

QUESTION DE M. PATRICK PERIDON, PRESIDENT DE L'ASSOCIATION DU CENTRE DE FORMATION DE FOOTBALL DE PARIS

Peut-on envisager la mise en place d'un terrain d'éducation physique dans le 1er arrondissement ? Cette construction pourrait être envisageable lors des grands travaux du forum des Halles. En surface, il serait possible de créer un terrain d'éducation physique, ouvert aux écoles et aux associations de l'arrondissement.

M. Pascal CHERKI se déclare généralement disposé à multiplier dans Paris les terrains d'éducation physique mais n'a pas connaissance, pour le 1er arrondissement, du détail du projet de rénovation des Halles.

M. Pascal CHERKI a déjà été confronté à une difficulté au niveau des Halles pour le projet de piste de rollers soutenu par le Conseil local de la jeunesse du 1er arrondissement, des crédits ayant même été inscrits au budget de la Mairie de Paris en faveur d'un équipement réversible, projet qui s'est opposé à un veto de M. Yves CONTASSOT, Adjoint au Maire de Paris chargé de l'Environnement, de la Propreté, des Espaces Verts et du Traitement des déchets.

M. Pascal CHERKI compte poursuivre ses efforts et indique prendre note de la demande d'un terrain d'éducation physique, même s'il s'agit d'un projet d'une toute autre ampleur, qui ne pourra être réglé qu'au terme de la réflexion sur la rénovation des Halles.

M. Jean-François LEGARET confirme que le Jardin des Halles relève de la compétence de M. Yves CONTASSOT, raison pour laquelle le projet de piste de rollers, pourtant soutenu par M. Pascal CHERKI n'a pu aboutir.

M. le Maire convient que ce malheureux précédent ne permet pas de présager avec certitude de l'issue d'une démarche visant à voir aboutir la création d'un terrain d'éducation physique dans les Halles.

Le jardin des Halles accueille déjà actuellement de nombreuses pratiques sportives et même des matchs, sans porter d'ailleurs atteinte à l'entretien du site, grâce aux efforts remarquables déployés par les services locaux de la direction des parcs, jardins et espaces verts.

L'ensemble du site nécessite incontestablement une rénovation et il ne peut donc être exclu qu'à l'issue des études actuellement en cours, l'idée d'un équipement sportif complémentaire puisse être retenue.

Il n'en reste pas moins que Paris comportera toujours pour les arrondissements centraux une pénurie d'équipements sportifs, sans réelle opportunité foncière à l'exception du secteur des Halles.

M. Antoine BARTH relève que de nombreux équipements sportifs sont installés sur les toits, notamment à l'ouest de Paris ou même en banlieue et cite en exemple le practice de golf de l'avenue de la Grande Armée.

M. Antoine BARTH suggère que cette idée puisse être examinée pour le centre de Paris, en veillant à ce que la création de surface qui en résulte ne soit pas comptabilisée au niveau du coefficient d'occupation des sols, de manière à être compatible avec le Plan Local d'Urbanisme de Paris.

La Mairie de Paris pourrait même envisager une politique d'incitation financière à l'égard des propriétaires fonciers candidats.

M. le Maire se rappelle que l'ancien bâtiment place du Marché Saint-Honoré comportait sur son toit un petit terrain de sport largement sous utilisé à l'époque.

Parmi les projets pour la rénovation des Halles, M. Jean-François LEGARET signale que celui de M. Jean NOUVEL avait repris l'idée d'équipements ludiques sur un toit.

M. Antoine BARTH note qu'une surface idoine devrait prochainement se libérer dans le 1er arrondissement, à savoir le toit de la Samaritaine.

M. le Maire demande à Mme Valérie DE BREM, Directrice de la Jeunesse et des Sports, en liaison avec les services de l'urbanisme de procéder à un recensement des possibilités éventuelles d'utilisation des toits pour les activités sportives.

M. Alain LE GARREC pense que la solution de la Samaritaine mérite d'être étudiée, même si elle nécessitera l'intervention de l'Architecte des Bâtiments de France.

Pour la rénovation des Halles, M. Alain LE GARREC considère que la réflexion est loin d'être aboutie et encourage M. Pascal CHERKI à prendre toute sa part pour y intégrer les demandes d'équipements sportifs.

Il ne s'agira pas alors de se limiter uniquement à la piste de rollers, mais par exemple à s'interroger sur l'idée d'une salle de fitness, alors que le 1er arrondissement en compte déjà beaucoup ou de création d'un mur d'escalade.

M. Pascal CHERKI reconnaît que la rareté des opportunités foncières au centre de Paris obligera la collectivité municipale à plus d'innovation en la matière, ce qui avait déjà été entamé par la couverture des courts de tennis.

Il conviendra cependant de tenir compte des éventuelles objections des Architectes des Bâtiments de France.

Pour les Halles, M. Pascal CHERKI se déclare disposé à soutenir tout projet de création d'équipement sportif et suggère de s'inspirer des efforts conjoints consentis par plusieurs mairies d'arrondissement, par exemple pour la piscine Belleville dans le 20ème arrondissement ou pour le devenir du terrain Beaujon dans le 8ème arrondissement, le raisonnement étant alors étendu au niveau d'un bassin de population.

Il pourrait en être de même pour les Halles et associer les maires des 1er, 2ème, 3ème et 4ème arrondissements, d'autant que le Carreau du Temple n'est pas de nature à répondre à toute la demande du quartier et que le projet de gymnase Schomberg a dû être revu à la demande des Monuments Historiques.

M. Jean-François LEGARET se dit favorable à cette mutualisation entre arrondissements du centre de Paris, ce qui avait déjà été initié en 2003 par une démarche de l'Office du Mouvement Sportif du 1er arrondissement auprès de M. Jean-Pierre CAFFET, Adjoint au Maire de Paris chargé de l'Urbanisme.

QUESTIONS DE M. GILLES POURBAIX, VICE-PRESIDENT DE L'ASSOCIATION « ACCOMPLIR »

1) Dans les espaces libérés par la suppression de la trémie Coquillière, le projet Mangin prévoit la création d'une salle de fitness. Au lieu de créer une énième salle commerciale de ce type dans le quartier, pourquoi, ne pas en profiter pour agrandir le gymnase Berlioux, trop à l'étroit dans ses locaux, et ainsi développer par exemple les activités de sports collectifs ?

2) Quand aura lieu le renouvellement de la concession de la piscine Suzanne Berlioux ? Ne pourrait-elle être municipalisée à cette occasion ? Les prix pourraient alors baisser ; par ailleurs il serait souhaitable de relever la température de l'eau pour que cette piscine soit plus accueillante pour les enfants.

3) A quand un terrain de foot et de basket dans le 1er arrondissement ? Le Maire peut-il reprendre les discussions avec les gestionnaires des Tuileries et des douves du Louvre ?

4) Puisque l'entrée du jardin Lalanne est désormais gratuite, les écoles primaires du quartier (1er et 2ème), qui ne disposent que de petites cours entourées de hauts murs, ne pourraient-elles utiliser ce jardin de temps en temps pour leurs cours d'éducation physique ? Il comprend de très nombreux parcours qui se prêtent à de nombreux jeux et exercices, et par ailleurs la présence d'animateurs rend la surveillance plus facile.

Pour la création d'une salle de fitness, M. Pascal CHERKI est conscient que le 1er arrondissement est déjà largement doté d'équipement de ce type, raison pour laquelle la priorité serait plutôt d'agrandir le gymnase Suzanne Berlioux.

M. Pascal CHERKI annonce qu'il va donc examiner avec la direction de l'urbanisme la possibilité de reconfigurer cette trémie de manière à pouvoir mieux répondre aux besoins du gymnase Berlioux.

Il pourrait ainsi être possible de spécialiser certains espaces du gymnase Berlioux au profit de telle ou telle activité sportive, par exemple le judo ou la GRS.

Pour la piscine Suzanne Berlioux, M. Pascal CHERKI confirme qu'elle reste propriété municipale même si sa gestion en est concédée.

Or, dès le début la Mairie de Paris a retenu le principe d'une délégation de service public pour la gestion de la piscine Suzanne Berlioux compte tenu de la présence d'un bassin de 50 mètres, ce qui est une dimension plutôt rare pour Paris, qui plus est au centre de la capitale et parfaitement desservi par le réseau des transports en commun.

La piscine Suzanne Berlioux ne peut donc avoir une vocation uniquement centrée sur le quartier, raison pour laquelle la Mairie de Paris en a concédé la gestion, ce qui paraît une décision logique pour M. Pascal CHERKI.

D'ailleurs, la gestion d'une piscine en régie directe a également ses contraintes, notamment au niveau des horaires d'ouverture, en dépit des efforts de flexibilité acceptés par les personnels municipaux.

En effet, chaque ouverture au public d'une piscine nécessite la présence d'un encadrement d'éducateurs sportifs ou à tout le moins d'animateurs titulaires du brevet de natation.

En revanche, lorsque les créneaux sont exclusivement réservés à des clubs, c'est à eux qu'il appartient d'assurer cet encadrement, la Mairie de Paris se contentant de mettre à disposition ses ouvriers professionnels.

C'est la raison pour laquelle, pour l'ensemble de Paris, ? des piscines municipales sont en régie directe et ? en gestion déléguée.

Pour la piscine des Halles, son fonctionnement en gestion déléguée permet d'offrir une amplitude horaire rarement atteinte à Paris.

M. Pascal CHERKI se déclare donc attaché à une gestion en régie directe pour les piscines de quartier, mais reconnaît que la gestion déléguée est la plus adaptée pour les autres établissements du type de celui des Halles.

Au niveau des tarifs de la piscine Suzanne Berlioux, M. Pascal CHERKI convient que la Mairie de Paris raisonnait précédemment par établissement, dans une stricte logique de gestion équilibrée.

Les tarifs municipaux pour les piscines en régie municipale ont donc été légèrement relevés à 2,60 € en plein tarif, et pour les piscines en gestion déléguée, la Mairie de Paris profite de chaque renégociation de la délégation de service public pour rediscuter de la politique tarifaire en vue de l'aligner sur la grille municipale.

Prévaut cependant le principe selon lequel à identité de prestation doit correspondre une identité de tarif : par exemple pour la piscine Pontoise dans le 5ème arrondissement, la Mairie de Paris a accepté une

politique tarifaire fractionnée, avec en journée les tarifs municipaux mais en nocturne la possibilité pour le gestionnaire de les augmenter.

Pour la piscine des Halles, il y avait donc le choix entre une politique fractionnée comme pour la piscine Pontoise, et conserver le tarif actuel à 4 €, qui a finalement été l'option retenue.

M. Pascal CHERKI ajoute que le tarif de la piscine des Halles est certes plus élevé que celui des piscines municipales, mais rappelle qu'il existe parallèlement des tarifs réduits, voire la gratuité pour certaines catégories d'usagers.

A titre de comparaison, le tarif pour la nouvelle piscine sur la Seine s'établira à 5 € pour les deux mois d'été, pour revenir au tarif municipal le reste de l'année.

L'expérience de la piscine des Halles a démontré qu'avec un tarif à 4 €, sa gestion est quasiment équilibrée.

Le tarif des piscines municipales à 2,60 € est certes plus intéressant, mais il traduit une volonté politique de la Mairie de Paris d'ouvrir ce type d'équipement à plus de 5 millions d'usagers par an.

Le tarif de la piscine Suzanne Berlioux ne peut cependant être considéré comme prohibitif, comme le démontre aisément une comparaison avec les prix pratiqués par la plupart des piscines de banlieue ou de province, à service équivalent.

Sur la température de l'eau, M. Pascal CHERKI se déclare disposé à vérifier la situation, mais précise qu'aucune instruction n'a été donnée de baisser la température de l'eau pour dissuader les familles de fréquenter les piscines parisiennes.

En réponse à la demande d'un terrain de football dans le 1er arrondissement, par exemple dans les douves du Louvre, M. Pascal CHERKI rappelle les contraintes patrimoniales du centre de Paris et le rôle central de l'Architecte des Bâtiments de France.

M. Pascal CHERKI se souvient de l'expérience d'une course féminine « La Parisienne » avec comme point de départ et d'arrivée la Pyramide du Louvre, qui s'était heurtée à d'innombrables difficultés.

Enfin, pour le jardin Lalanne, M. Pascal CHERKI note que cette question relève d'une prérogative scolaire, la maîtrise de l'enseignement de l'éducation physique et sportive du second degré étant du ressort du rectorat de Paris.

Pour le premier degré, c'est la Ville de Paris qui assure cette mission par le biais de son corps de professeurs d'éducation physique.

Actuellement à Paris, de nombreux enseignants préfèrent assurer leur cours d'éducation physique et sportive dans les cours d'école, la plupart du temps pour des questions de sécurité.

En revanche, dès qu'un enseignant sollicite l'accès à un équipement sportif de la Mairie de Paris, sa demande est examinée et il y est généralement répondu favorablement.

Si une demande du même type existe dans le 1er arrondissement, il n'y a aucune raison pour M. Pascal CHERKI que cette demande ne soit pas examinée par la direction gestionnaire du jardin Lalanne.

M. le Maire remercie M. Pascal CHERKI de l'objectivité de sa réponse sur le mode de gestion de la piscine Suzanne Berlioux et confirme qu'il n'existe aucun système parfait pour gérer ce type d'équipement.

Il est donc normal que la Mairie de Paris applique un mode de gestion différenciée selon le type d'équipement auquel il s'applique.

Sur les douves du Louvre qui pourraient abriter un terrain de football, M. Jean-François LEGARET reconnaît qu'elles sont actuellement loin d'être bien utilisées, offrant la plupart du temps un désolant aspect d'abandon, même si la situation a été pire autrefois.

La vision patrimoniale de l'Architecte des Bâtiments de France ne permet cependant pas de présager dans un proche avenir son assentiment pour accueillir dans les douves du Louvre un terrain de football.

Des progrès peuvent cependant être réalisés à petits pas, comme par exemple l'installation des tables de ping-pong par la Mairie du 1er arrondissement dans le jardin des Halles.

A contrario, le parti pris paysager autour du Carrousel du Louvre, qui couvre une superficie équivalente au jardin des Halles, ne permet pas une utilisation optimale, raison pour laquelle cet espace vert est la plupart du temps inaccessible au public.

M. Jean-François LEGARET tente de convaincre M. Henri LOYRETTE, Président de l'établissement public du Grand Louvre, de prévoir un aménagement sur une partie de cet espace vert, avec des tables de ping-pong ou des panneaux de basket, dans des endroits discrets masqués par des plantations, comme le Sénat l'a d'ailleurs fait pour le jardin du Luxembourg.

QUESTIONS DE M. JEAN-PIERRE BERGEON – PRESIDENT DE L'OFFICE DU MOUVEMENT SPORTIF DU 1er ARRONDISSEMENT ».

1) MONTE CHARGE

Ne fonctionne jamais lorsque le besoin est là.

(ex : les tapis de judo, prêtés par Carpentier pour la compétition organisée par JUDO PARIS CENTRE – Impossible de les rendre en temps et en heure – 120 tapis à rendre).

Le problème existe depuis 1 an.

Comment va-t-on faire pour la réception du matériel de gym pour les Marines Sportives ?

2) CLIMATISATION

Depuis les travaux entrepris par la SEM CENTRE -

Changement des moteurs et réfection du réseau de désenfumage.

Coupages intempestives les week-ends et la nuit de la ventilation pour la réalisation de travaux supplémentaires dans le forum.

Ces deux problèmes sont liés à la gestion de la SEM CENTRE car le gymnase BERLIOUX est tributaire de leurs travaux qui touchent les organes essentiels dont la climatisation.

La gestion de ces problèmes ne peut malheureusement pas être gérée par la DJS et l'équipe de M.

DUCLAUX ne peut pas intervenir en direct.

Le gymnase a déjà été fermé par M. DUCLAUX par mesure de sécurité suite à des problèmes de ventilation, avec les grosses chaleurs il y a, à nouveau, un risque de fermeture.

Pour le monte charge, après entretien avec M. DUCLAUX, si une solution n'est pas trouvée rapidement, il devient évident que les manifestations exceptionnelles avec apport de matériel extérieur ne sont pas réalisables.

M. Jean-Pierre BERGEON profite de l'occasion pour présenter le rôle et les activités de l'Office du Mouvement Sportif du 1er arrondissement.

M. Pascal CHERKI demande à Mme Valérie DE BREM de vérifier les deux points et d'y répondre au mieux.

M. Alain LE GARREC regrette de n'avoir pas eu connaissance plus tôt de la présente question, ce qui lui aurait permis d'obtenir des éléments de la part de la Sem Paris Centre et éviter ainsi sa mise en cause.

M. Alain LE GARREC rappelle que le projet de rénovation des Halles a été initié en raison de l'inadaptation des bâtiments actuels et de la nécessité des les remettre en conformité.

Par ailleurs, l'énorme chantier du Forum des Images, à proximité immédiate de la piscine et du gymnase Suzanne Berlioux est à l'origine de nombreux désagréments.

Sur la climatisation, la Sem Paris Centre vient de lancer une étude sur l'air conditionné pour laquelle M. Alain LE GARREC espère le soutien de tous les élus.

La climatisation actuelle du gymnase Suzanne Berlioux a été conçue il y a plus de 20 ans pour un public moyen de 150 personnes.

Le fait que cette climatisation ne réponde pas aux besoins exprimés par un public de plus de 300 personnes ne peut donc être imputé à la Sem Paris Centre.

Il va donc falloir remplacer cette climatisation, ce qui représentera incontestablement un lourd investissement.

Sur la panne du monte-charge, M. Alain LE GARREC confirme que l'un des deux est hors service depuis 10 semaines en attente d'une pièce de rechange venant d'Allemagne, tandis que le second vient d'être réparé.

M. Alain LE GARREC souhaite qu'à l'avenir, les gestionnaires du gymnase Suzanne Berlioux prennent la peine d'avertir la Sem Paris Centre en cas de difficultés, ce qui sera bien plus efficace qu'une question en CICA.

La Sem Paris Centre a pour mission d'apporter une réponse aux questions qui lui sont adressées, M. Alain LE GARREC précisant en avoir été le garant en tant que Président de cette société d'économie mixte.

M. Jean-François LEGARET considère que si le problème de la climatisation du gymnase Suzanne Berlioux n'avait pas été abordé par une association, il l'aurait fait lui-même, notamment à la suite du week-end éprouvant passé sur place lors d'animations sportives.

M. le Maire confirme les éléments présentés par M. Alain LE GARREC, le problème de la climatisation du gymnase émanant essentiellement de sa conception, la situation restant gérable à température normale, mais ne peut plus l'être en cas de canicule.

M. Jean-François LEGARET ne doute pas que les problèmes techniques au quotidien soient directement gérés par les gestionnaires du gymnase Suzanne Berlioux en lien avec la Sem Paris Centre.

Mme Valérie DE BREM précise que le problème de la climatisation n'est pas spécifique au gymnase Suzanne Berlioux mais concerne la plupart des autres équipements parisiens.

M. Alain LE GARREC confirme qu'il faudra trouver une solution pérenne pour le gymnase Suzanne Berlioux, sauf à devoir envisager la fermeture de cet équipement d'ici à deux-trois ans.

M. Jean-Pierre BERGEON précise ne pas avoir souhaité mettre en cause ni la direction de la jeunesse et des sports, ni la Sem Paris Centre.

M. Pascal CHERKI confirme que la climatisation est un réel problème dans les bâtiments publics, qui plus est lorsqu'ils sont en sous-sol.

Leur fréquentation intensive accélère évidemment l'usure du bâti et des installations techniques, raison pour laquelle M. Pascal CHERKI va se pencher sur la situation exacte du gymnase Suzanne Berlioux.

Une fois l'étude terminée, les travaux pourraient alors être programmés car il faut éviter toute précipitation qui risquerait de conduire à des dépenses inutiles.

M. Antoine BARTH signale le précédent que constitue le problème de locaux du Conservatoire du Centre de Paris, problème éludé pendant de longues années en prévision du chantier de rénovation des Halles et espère qu'il n'en sera pas de même pour la climatisation du gymnase Suzanne Berlioux.

M. Pascal CHERKI n'exclut pas l'idée de faire rapidement les travaux pour le gymnase Suzanne Berlioux et n'a pas l'intention d'attendre la fin du chantier des Halles pour y parvenir, d'autant plus que la sécurité du gymnase est en cause.

M. Jean-François LEGARET remercie M. Pascal CHERKI de la qualité de ses réponses et donne rendez-vous pour le prochain CICA à la rentrée.

La séance est levée à 19 h 40

**ASSOCIATIONS PRESENTES AU COMITE D'INITIATIVE
ET DE CONSULTATION DU 1er ARRONDISSEMENT**

JEUDI 6 JUILLET 2006

-
- LA CHAMBRE DES PROPRIETAIRES UNPI PARIS ILE DE FRANCE
 - AMICALE DES LOCATAIRES DU 118, RUE RAMBUTEAU
 - ASSOCIATION « SAINT HONORE VILLAGE »
 - ASSOCIATION « ACCOMPLIR »
 - SOCIETE POUR LA PROTECTION DES PAYSAGES ET DE L'ESTHETIQUE DE LA FRANCE
 - LES PARENTS DU CONSERVATOIRE DU CENTRE DE PARIS
 - OFFICE DU MOUVEMENT SPORTIF DU 1er ARRONDISSEMENT
 - G.R.S. PARIS CENTRE
 - ASSOCIATION « LA FEUILLADE »
 - CENTRE DE FORMATION DE FOOTBALL DE PARIS
 - ASSOCIATION « ENSEMBLE RUE BAILLET »

Par la Mairie du 1er arrondissement , publié le 13/09/2006